



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Toulouse, le 26 janvier 2015

Service régional de l'alimentation

CHANCRE COLORE DU PLATANE

Affaire suivie par : Jérôme LUCAS

Ceratocystis platani

Téléphone : 05.61.10.62.91

Télécopie : 05.61.10.62.72

Courriel : jerome.lucas@agriculture.gouv.fr

Objet : Note d'information

Réglementation : Directive Européenne 2000/29/CE modifiée et transposée par l'arrêté du 24 mai 2006, Arrêté du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à des mesures de lutte obligatoire : organisme nuisible de lutte obligatoire permanente sur tout le territoire ;

Identification : Le chancre coloré du platane

Champignon très virulent capable de s'attaquer à tout platane même en très bon état végétatif. La zone contaminée se situe principalement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, où le champignon a déjà détruit près de 50000 arbres. Cette zone s'étend aux régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées depuis 2006. Le champignon pénètre dans l'arbre par des plaies et/ou par les racines.

Dégâts observés :

- Les feuilles tombent, les rameaux puis la branche entière se dessèchent. La bande chancreuse s'étend, puis le dessèchement se généralise et l'arbre meurt.
- Le feuillage se réduit puis, près d'une blessure, apparaît une lésion qui progresse en un triangle de tissus nécrosés, très allongé vers le sommet de l'arbre. La lésion est bleu violacé et bordée d'un liseré brun clair à brun orangé s'étirant dans le sens du bois donnant l'aspect d'une flamme.
- Au centre du chancre, l'écorce sèche. Elle est de couleur brun grisâtre et se fendille en petits morceaux polygonaux.

Stratégies de lutte - Dans tous les cas :

- Le principal propagateur du champignon est l'homme. Le transport et l'inoculation du parasite peuvent se faire par les outils de taille, car la sciure d'arbre atteint contient des spores en très grand nombre.
- En début et fin de taille, tous les outils doivent être : **badigeonnés à l'alcool à brûler ou à 70°C ou désinfectés en utilisant une spécialité commerciale autorisée** pour l'usage N°11016201« traitements généraux * traitement des locaux et matériel de culture * fongicide ».
- Ne tailler les platanes qu'en hiver par temps sec, froid et sans vent. Toutes les plaies de taille doivent être badigeonnées après la coupe avec un fongicide homologué pour cet usage.

Dans les zones spécifiques soumises au respect de l'arrêté régional de lutte contre le chancre coloré du platane (départements contaminés : Aveyron, Haute-Garonne, Tarn et Tarn-et-Garonne) :

- Le bois de taille et les plants arrachés doivent être **incinérés**, le site et la sciure désinfectés et une autre espèce que le platane doit être replantée.
- Mesures complémentaires définies par arrêté préfectoral

Pour toute information vous pouvez consulter les sites Internets suivants :

<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/> - <https://simmbad.fr/servlet/accueilMinistere.html>

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

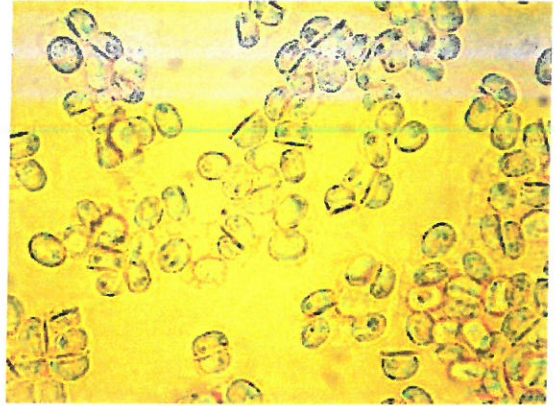
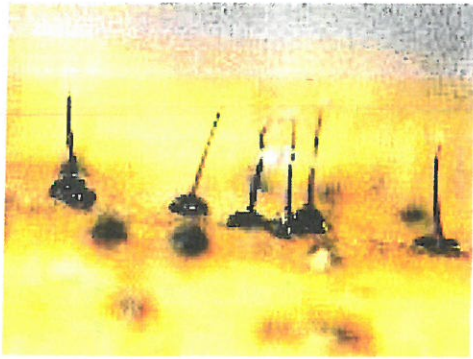
Horaires d'ouverture au public

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30 (du lundi au jeudi) – 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 00 (le vendredi) et sur rendez-vous

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr

CHANCRE COLORE DU PLATANE

Ceratocystis platani



Le champignon vu au microscope avec ses fruits (LNPV Malzeville).

A la coupe :



Photo GDON Marseille



Photo SRAL-Midi-Pyrénées

Lésions caractéristiques **en forme de flamme** s'étirant dans le sens du bois :



Photo GDON Marseille



REGIONE LOMBARDIA - Servizio Fitosanitario Regionale

La lésion progresse vers le sommet de l'arbre, par des tissus nécrosés, jusqu'à recouvrir toute la hauteur du tronc : la lésion est de couleur bleue violacée, bordée d'un liseré brun clair à brun orangé.

Horaires d'ouverture au public

8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30 (du lundi au jeudi) – 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h 00 (le vendredi) et sur rendez-vous

www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr